

Michel Offerlé

LES PARTIS POLITIQUES

*Onzième édition mise à jour
31^e mille*

*Que
sais-je?*

À lire également en *Que sais-je ?*

COLLECTION FONDÉE PAR PAUL ANGOULVENT

Renaud Denoix de Saint Marc, *L'État*, n° 616.

Pierre Bodineau, Michel Verpeaux, *Histoire constitutionnelle de la France*, n° 3547.

Jean-François Sirinelli, *La V^e République*, n° 3821.

Olivier Christin, Stéphan Soulié, Frédéric Worms (dir.), *Les 100 mots de la République*, n° 4085.

Pascal Perrineau, *Le Populisme*, n° 4161.

Laurie Boussaguet, *Les Politiques publiques*, n° 4164.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins
d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite
conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

ISBN 978-2-13-089874-0

ISSN 0768-0066

Dépôt légal – 1^{re} édition : 1987

11^e édition mise à jour : 2026, septembre

© Que sais-je ?/Presses Universitaires de France, 2026
5, allée de la 2^e DB, 75015 Paris

Introduction

Paru pour la première fois en 1987, cet ouvrage a été régulièrement mis à jour pour tenir compte de la transformation considérable qu'ont connue les partis politiques ainsi que l'étude des partis. Il se veut une réflexion, sur le temps long, sur l'histoire et la sociologie des partis politiques en France et à l'étranger. On y trouvera donc des références bibliographiques et des exemples en épaisseur historique et tirés de la proche actualité.

De la définition initiale de tout objet découle un point de vue. Et de tout point de vue découlent des méthodes et des références conceptuelles. On peut donc construire *l'objet parti politique* et parler des partis de manières très diverses.

Si on considère le parti comme un tout, « les partis en général », ou tel parti en particulier, on le traite comme un acteur collectif ne posant pas de problème de définition, ce que des chercheurs anglophones appellent le parti *tout court*, ces quasi-personnes que nous faisons vivre dans nos conversations et lectures quotidiennes : « le SPD a décidé », « le RN dit que »...

L'anthropomorphisation cursive de ce collectif peut être considérée comme acceptable, parce que l'existence de porte-parole (Boudon) et la stabilisation du groupe (Janda, Panebianco) autorisent à faire parler un parti comme une personne, comme on fait parler et agir d'autres collectifs – l'État, la nation, le patronat, une classe sociale.

On peut parler de l'acteur parti comme *entité* si on le traite normativement ou réflexivement comme un élément-clé de la démocratie (Manin, « la démocratie des partis », Pombeni, Rosanvallon) ou juridiquement comme une institution, sujet ou objet de droit (Kelsen) ; si l'on en

fait une variable explicative ou à expliquer (*Parteienstaat*, *partitocrazia* ou régime des partis), si on l'aborde sous l'angle de ses fonctions – latentes, manifestes (Merton), constituante, programmatique (Almond, Lowi, Charlot), tribunitienne (Lavau) ou innombrables (Norris) –, si on l'analyse d'abord sous l'angle des *linkages* qu'il établit avec d'autres instances de la société (Lawson). On peut encore traiter le parti comme un tout si on utilise les cas partisans pour établir des typologies fondées sur les clivages auxquels ils sont associés (Lipset et Rokkan, Seiler), sur les formes d'organisation auxquelles ils renvoient (Duverger, Katz et Mair) ou sur une combinaison de critères organisationnels et fonctionnels (Gunther). On peut aussi mettre l'accent sur le rapport que les partis entretiennent prioritairement avec la « société » (approches sociétales) ou avec l'« État » (partis cartels chez Katz et Mair).

On traitera ici d'abord les partis comme des *relations sociales*. On s'intéressera surtout aux partis en concurrence dans le cadre des systèmes politiques compétitifs, démocratiques au sens de Schumpeter. Le cas du Parti communiste chinois et de ses « 100 millions d'adhérents » mériterait aussi attention (Shambaugh). On désenclavera l'objet parti politique, en le traitant *sociologiquement et historiquement*, à partir des acquis de la sociologie classique (Marx, Durkheim, Weber), de la sociologie des organisations (Crozier, Schlesinger, Panebianco), des interactionnismes, des sociologies de l'action collective et de la sociologie des champs (Bourdieu). Les exemples que nous convoquerons seront très variés, afin de stimuler les comparaisons (historique et spatiale).

Désenclaver l'objet signifie aussi ne pas traiter les partis isolément, mais les penser dans les configurations partissanes sociales et politiques qui les contraignent et qu'ils travaillent, en prenant en compte l'État, mais aussi les « médias » qui pèsent sur leur production (anticipation des répertoires acceptables médiatiquement), sur la couverture de leurs productions (sélectivité médiatique, prime à la

« société civile »...) ou sur leur crédibilité tout court. En les traitant de manière *structurale*.

Un parti politique doit d'abord être pensé comme un espace de concurrence entre des agents, comme une *entreprise politique* d'un type particulier. Ce terme d'« entreprise » était, dans les années 1980, d'usage limité en science politique. Depuis, il s'est répandu, dans les recherches universitaires et dans les débats politiques et médiatiques. Métaphore économiste, utilitarisme grossier, réductionnisme stratégiste, a-t-on pu lire. Ce terme et le champ lexical qui y est accolé – biens, capitaux, marché, produits – seront conservés pour leur potentiel heuristique. Même s'ils renvoient à trois significations :

- « entreprise » au sens wébérien renvoie à « entreprendre » et permet d'insister sur l'aspect de relation et de création sociales (sous contrainte) pour ceux qui sont intéressés à la réussite de l'entreprise ;
- « entreprise » renvoie aussi à un usage métaphorique managérial pouvant être cultivé comme passage à la limite. Non, les partis ne fonctionnent pas comme des « entreprises », puisque les biens politiques sont très différents des biens économiques dans leur contenu, leur échange et leur symbolique. En maîtrisant la culture de l'analogie, on peut expérimentalement constater que ce que prétendent les théoriciens du *rational choice* analysant les partis actuels comme des *service vendor parties*, des *broker parties* n'est que très partiellement éclairant¹. Cela ne se passe pas « comme ça », mais on peut imaginer expérimentalement faire comme si cela se passait comme ça ;
- « entreprise » évoque enfin ces types particuliers d'organisations de conquête du pouvoir que leurs

1. Sur cette approche, voir notamment Aldrich, *Why Parties ?*, The University of Chicago Press, 1995 et Geere (ed.), *Politicians and Party Politics*, The Johns Hopkins University Press, 1998. Voir aussi Hopkin, Paolucci et Hershey, *Handbook of Political Parties* (in Katz et Crotty [eds]).

promoteurs ou des observateurs ont pu qualifier de « partis-entreprises » (l'ancien Forza Italia de Berlusconi, *partito patrimoniale*, ou les partis liés en Thaïlande à Thaksin Shinawatra, ou encore l'ANO de Babiš en Tchéquie) en raison des méthodes et du personnel utilisés, le parti devenant une sorte d'arrière-cour de l'entreprise économique¹. D'aucuns ont pu parler de *start-up* pour la fondation de LREM². La catégorie de « parti personnel » (Calise, 2000 ; McDonnell, 2013 ; Scherlis, 2026) a pu être mobilisée (en Ukraine, le parti de Zelensky, Serviteur du peuple) et le RN a pu être qualifié de « parti familial ».

Nous avons supprimé le premier chapitre méthodologique présent dans les premières éditions, et l'on renverra à celles-ci (ainsi qu'à Offerlé, *Los partidos politicos*, LOM, 2004, et « Théories des partis politiques », *Encyclopedia Universalis*, 2008).

Nous réfléchirons³, successivement, aux enjeux des définitions (chap. I), sur la manière dont se sont construites ces relations sociales que sont les partis (chap. II), sur le fonctionnement des organisations partisans (chap. III),

1. Sur les formes de « managérialisation » des partis, voir *Politix*, 3, 2007 ; Faucher-King, 2008 ; sur le pro-Argentin, voir Vommaro (2015-2017), voir aussi V. Hloušek *et alii*, *The Rise of Entrepreneurial Parties in European Politics*, Palgrave Macmillan, 2020.

2. Les adhérents de LREM devaient recevoir des points chaque semaine. Voir Fretel, in Dolez *et alii* (dir.), *L'Entreprise Macron*, PUG, 2019 ; Nez, *Démocratie réelle. L'héritage des indignés espagnols*, Le Croquant, 2022.

3. Deux traités récents (2023) permettent de comprendre les tendances contemporaines de l'analyse des partis. L'un (Carter *et alii* [dir.]) sera sans doute le plus consulté, car il est en anglais, mais, comme à l'accoutumée, il reste prisonnier de la littérature anglophone. Le second (Haegel et Persico [dir.]), en français, correspond mieux à la diversité des approches et analyse de manière beaucoup plus sociologique le « phénomène partisan », avec une bibliographie beaucoup plus convaincante et ouverte. Le traité de Carter comprend toutefois un chapitre, mais peu problématisé, sur le thème « Political parties and gender ».

enfin (chap. iv), sur leurs relations avec d'autres espaces (autres partis, institutions publiques, médias, électorats). Nous aborderons en conclusion les débats récurrents concernant la « faillite », la « mort », la « détestation » des partis politiques et la remise en cause de la professionnalisation politique comme activité pérenne voire exclusive de représentations d'autrui (Offerlé [dir.], 2017 ; Ollion *et alii*) ; débats particulièrement vifs actuellement (Offerlé, 2019 ; Dézé, 2025). LREM ou la France insoumise (LFI), Podemos en Espagne ou le Mouvement 5 étoiles en Italie sont (ou ont été) des réponses – très différentes – en actes, à ce débat¹. Macron a ainsi énoncé la mort des partis et donné à LREM la mission de retrouver leurs « raisons d'être » : « former, réfléchir, proposer ». Et Mélenchon, établissant un diagnostic semblable, a décrit ainsi LFI : « ni horizontal ni vertical, il est gazeux, c'est-à-dire que les points se connectent de manière transversale » (Lefebvre, 2026).

1. Par exemple : « À quoi servent les partis politiques ? », *Esprit*, 8, 2013 ; « Réinventer les partis politiques », *Savoir-Agir*, 2, 2015 ; *Pouvoirs*, « Les partis politiques », 163, 2017 ; *Le Monde*, 28 août 2014 ; Martinache et Sawicki (dir.), *La Fin des partis ?*, Puf, 2020 ; Morin et Perron, *À quoi servent encore les partis politiques ?*, Fondation Jean Jaurès, 2020 ; « Les partis politiques servent-ils (encore) à quelque chose ? », *Le Monde*, 19 novembre 2021 ; M. Offerlé, « On n'en a pas – encore – fini avec les partis politiques », *AOC*, avril 2019.

Qu'est-ce qu'un parti politique ?

Il n'existe pas une seule définition du parti politique. Il faut historiciser les textes souvent cités (Burke, Constant, Guizot, Tocqueville, Marx) où l'accent est mis plus sur la doctrine ou sur le référent général du parti que sur son organisation.

Compétiteurs et commentateurs effectuent de constantes opérations de catégorisation : pour dire ce que les partis en général ou tel parti en particulier *ne sont pas* : État, Église, entreprise économique, mafia, groupe terroriste, club politique, groupe parlementaire, secte, syndicat, groupe d'intérêts, mouvement social, *tea parties*... qui parfois sont confondus avec les « vrais partis ».

Dans la compétition politique, on cherche à réfuter, par le nom que l'on se donne, le stigmate partisan, pour se distinguer des autres en s'érigeant en mouvement citoyen de la « société civile » (LREM, LFI), pour engager tels acteurs à normaliser leur comportement (les Verts sont-ils devenus un vrai parti ?) ou pour exclure tel ou tel (« c'est un groupe terroriste », « une secte »).

Ces jeux sur les mots sont plus présents dans les pays dans lesquels la situation est controversée (fédérations d'élus « indigènes » en situation coloniale cf. Fromage), lorsque les organisations politiques n'étaient pas encore stabilisées (en Tchéquie – cf. Hadjiisky – ou en Pologne – cf. Heurtaux), ou en France, où il n'y a pas de définition juridique claire et contraignante du parti (Bidégaray, *RDP*, 1998 ; Buge, 2018 ; Poirmeur *et alii*, 2019) : il existe ainsi 766 formations politiques tenues de déposer des comptes de campagne – de « l'Alliance régionale »

à « Manosque » –, principalement des « micro-partis » appuyant l'action d'un homme politique ; mais seuls 15 partis politiques nationaux et 25 ultramarins étaient éligibles en 2025 à l'aide publique (www.cncfp.fr). En Finlande (cf. Sundberg, *Party Politics*, 1997) ou en Turquie les partis sont organisés selon des statuts-types ; dans de nombreux pays, il existe des procédures d'enregistrement des partis (Canada : www.elections.ca, où 15 partis – conservateur, libéral, Bloc québécois ou Rhinocéros – sont enregistrés, ou en Argentine, avec 48 partis enregistrés nationalement : www.argentina.gob.ar/interior/observatorio electoral/partidospoliticos#1). Mais, même lorsqu'il y a définition juridique, ces labellisations et stigmatisations font constamment partie de la compétition politique, et la taille, la raison d'être ou le degré d'institutionnalisation du parti sont des enjeux de débats.

I. – Les définitions des partis politiques

Nous présentons ici les définitions extrêmes (La Palombara et Weiner ; Weber).

1. **Une définition restrictive.** – « Une *organisation durable*, c'est-à-dire une organisation dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle de ses dirigeants en place ; une *organisation locale* bien établie et apparemment durable, entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national ; la *volonté délibérée* des dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de *prendre et d'exercer le pouvoir*, seuls ou avec d'autres, et non pas – simplement – d'influencer le pouvoir ; le souci, enfin, de rechercher un *soutien populaire* à travers les *élections* ou de *toute autre manière*¹. » (La Palombara et Weiner, 1966.)

1. Traduction de Charlot, 1971 (souligné par nous). Définition légèrement amendée dans *Party Politics*, 13, 2, 2007. Pour d'autres définitions, voir Charlot, 1971 et 1985 ; Beck, 1997.